



LE SYNDICAT DU PAYS DE MAURIENNE recrute,
Pour l'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE MAURIENNE
+ d'infos : <http://eea.maurienne.fr>

UN-E ENSEIGNANT-E EN CLARINETTE

ATEA - Titulaire ou contractuel à défaut

Entre 9h30 et 20h par semaine selon profil du candidat (9h30 obligatoire en clarinette)

POSTE A POURVOIR AU 8 JANVIER 2024

Placé-e sous la responsabilité de la direction générale du SPM, de l'EEA et des différents sites, il-elle est chargé-e d'assurer l'enseignement de la clarinette, potentiellement sur l'ensemble des sites du territoire Maurienne.

MISSIONS ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE SPÉCIALISÉ

- Assurer les enseignements sur l'ensemble des cursus : clarinette (9h30 obligatoire)
- Assurer le suivi et l'orientation des élèves en lien avec les familles (iMuse)

MISSIONS ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

- Assurer si besoin des interventions auprès de publics non-inscrits à l'EEA
- Assurer des interventions dans le cadre du parcours découverte auprès de publics inscrits à l'EEA

MISSIONS DIFFUSION / SOUTIEN PRATIQUE ARTISTIQUE EN AMATEUR

- Préparer et/ou accompagner les publics inscrits ou non-inscrits de l'EEA dans des projets divers
- Soutenir la pratique musicale en amateur en préparant et/ou accompagnant les élèves

MISSIONS VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

- Participer à la mise en œuvre du Projet d'Etablissement et contribuer au rayonnement de l'EEA
- Collaborer avec l'ensemble des acteurs culturels dans le cadre de projets artistiques
- Se former régulièrement
- Participer et contribuer aux différents réseaux professionnels

PROFIL

- Titulaire du D.E. de clarinette ou équivalent
- Polyvalence, capacité d'ouverture et d'implication sur des pratiques artistiques diversifiées,
- Capacité à développer des situations pédagogiques favorisant pratiques et échanges en groupe
- Autonomie dans la conduite des missions
- Qualités relationnelles avec les publics, l'équipe pédagogique, les élus et partenaires divers
- Respect des règles déontologiques et sens du service public

CADRE HORAIRE, LIEU(X) DE TRAVAIL ET CONDITIONS D'EMPLOI

- Grade ATEA 1ère classe ou 2ème classe
- Durée hebdomadaire = De 9h30 à 20h selon le profil du candidat dont 9h30 min. en clarinette
- Résidence administrative : St Jean de Maurienne et territoire d'intervention : Maurienne
- Rémunération statutaire ou en fonction du profil pour les contractuels
- Régime indemnitaire : ISOE et IHSE
- Remboursement des frais de mission conformément au règlement s'y rapportant
- CNAS, participation complémentaire santé et prévoyance, titres-restaurant
- Congés annuels, autorisations d'absence = voir règlement spécifique de la collectivité.

CONTRAINTES PARTICULIÈRES DU POSTE

- Horaires atypiques et variables (notamment lors des réunions et projets divers)
- Déplacements entre sites

Merci d'adresser **avant le 31 décembre** par mail, votre CV et votre lettre de motivation adressée à **Mr le Président du Syndicat du Pays de Maurienne**, à : eea@maurienne.fr. Contact recrutement : Lucile DEROBERT Directrice EEA Maurienne: 04-58-81-10-12 / 07-45-21-43-22